Image not found or type unknown

Participation frais voyage à l'étranger

Par **fabsm**, le **15/02/2024** à **09:27**

Bonjour, je suis separé depuis une dizaine d'années, ma fille habite avec sa maman et je paie tous les mois une pension ainsi que la moitié des frais periscolaires.

A present, apres une longue maladie de 3 ans, je ne recois plus les indemnites de la securite sociale.

En plus de la pension que je verse tous les mois, mon ex femme me demande de payer la moitié d'un voyage scolaire a l'etranger (mais qui n'est pas obligatoire mais plus tot optionnel), ce voyage étant assez couteux.

Au vu de ma situation, suis-je contraint de payer ces frais svp?

D'avance merci de votre retour

Par **Visiteur**, le **15/02/2024** à **12:23**

Bonjour,

La réponse est dans le jugement. Si le jugement n'a pas prévu le partage de ces frais, vous ne devez rien.

Sinon, il s'applique.

Il faut saisir le JAF si vous souhaitez adapter le jugement à votre nouvelle situation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés